



Chers partenaires artisans,

Du 1er septembre 2026 au 28 février 2027, vous pouvez cumuler des points PRIMA en recommandant avec succès notre service de maintenance des installations d'évacuation de fumées et de chaleur (EFC).

Pour chaque contrat de maintenance conclu grâce à votre recommandation, vous recevez 50 points PRIMA. Un seul contrat de maintenance peut être pris en compte par bâtiment.

La participation est très simple :

1. Connectez-vous à votre compte actif sur le portail [VELUX PRIMA](#).
2. Copiez votre lien personnel, disponible dès le début de l'action dans le menu principal.
3. Transmettez ce lien à vos clients.
4. Dès qu'un client commande le service de maintenance EFC via votre lien personnel et que le mandat est enregistré dans notre système, les points PRIMA sont crédités sur votre compte.

Pour participer, vous devez disposer d'un compte actif sur le portail [VELUX PRIMA](#).

Chaque contrat de maintenance EFC recommandé vous permet non seulement de cumuler des points PRIMA, mais également d'offrir à vos clients une solution de maintenance professionnelle présentant une réelle valeur ajoutée. Une maintenance régulière contribue à prévenir les dysfonctionnements inattendus et les interventions urgentes, tout en renforçant votre position de partenaire compétent et prévoyant.

Connectez-vous dès maintenant au portail VELUX PRIMA, partagez votre lien personnel et cumulez des points PRIMA.

Nous vous souhaitons beaucoup de succès dans vos recommandations !

Meilleures salutations

Votre équipe VELUX